

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, aux citoyens et citoyennes de la Municipalité de Venise-en-Québec que le conseil municipal, lors de la séance du 15 novembre 2021, a adopté les projets de règlements no 314-2007-8, 315-2007-7, et qu'une période de consultation publique de deux semaines aura lieu :

Du jeudi 18 novembre 2021 au jeudi 2 décembre 2021.

Tout commentaire ou avis pourra être envoyé :

Par courrier : 237, 16e Avenue Ouest, Venise-en-Québec (Québec) J0J 2K0

Par courriel : direction@venise-en-quebec.ca

Aux personnes intéressées par les projets de règlements no :

- 314-2007-8 / Règlement amendant le règlement de construction n° 314-2007
- 315-2007-7 / Règlement amendant le règlement sur les permis et certificats n° 315-2007

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :
 - a. **no 314-2007-8**, amendant le règlement de **construction** n° 314-2007 de manière à ajouter des dispositions réglementaires relatives au drainage des eaux de pluie;
 - b. **no 315-2007-7**, amendant le règlement sur les **permis et certificats** n° 315-2007 de manière à exiger le dépôt d'un plan de drainage des eaux pluviales lors d'une demande de permis de construction impliquant un rehaussement du terrain.
2. En raison du Covid-19, et conformément aux directives gouvernementales, la séance publique de consultation au sujet de ces projets de règlements est remplacée par une période de consultation écrite qui se tiendra du 18 novembre au 2 décembre 2021. Durant cette période, les citoyens et citoyennes intéressés peuvent envoyer avis, commentaires et questions à la municipalité par courrier ou par courriel.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité ou, sur rendez-vous seulement, au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ ce 18^e jour du mois de novembre 2021 à Venise-en-Québec.



Frédéric Martineau,
Directeur général et greffier-trésorier



Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, résidant à Carignan, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 18 novembre 2021.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés sur le site Internet de la Municipalité le 18 novembre 2021.

Frédéric Martineau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

18 novembre 2021